



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

N° 015 / DC / MINSANTE / CIPM / 2019

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS  
POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU  
SEPTENTRION**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement PNTS- EXERCICE 2019

LIGNE D'IMPUTATION : 53 40 528 01 350039 6111

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

\*\*\*\*\*

Mai 2019



# S O M M A I R E

PIECE N° I - AVIS DE CONSULTATION .....	
PIECE N° II Règlement de la consultation .....	
2.1 - Le dossier de consultation .....	
2.2 - Préparation des offres .....	
2.3 - Dépôt des offres .....	
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres .....	
2.5 - Attribution de la lettre-commande .....	
PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES .....	
3.1 - Lettre de soumission .....	
3.2 - Description technique des prestations .....	
3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif .....	
3.4 - Tableau de comparaison des offres .....	
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE .....	
Sommaire.....	
Chapitre I : GENERALITES .....	
Chapitre II : EXECUTION DE LA LETTRE - COMMANDE.....	
Chapitre III : Dispositions financière .....	
Chapitre IV : DISPOSITIONS DIVERSES .....	



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

**N° 015/DC/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS  
POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU  
SEPTENTRION**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement PNTS- EXERCICE 2019**

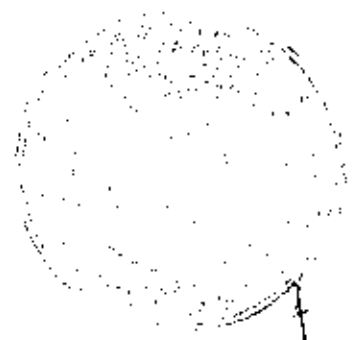
**LIGNE D'IMPUTATION : 53 40 528 01 350039 6111**

\*\*\*\*\*

**PIECE N° 1 : AVIS DE CONSULTATION**

\*\*\*\*\*

Mai 2019





**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° 015 /DC/MINSANTE/CIPM /2019

**RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION**

\*\*\*\*\*

**1. OBJET DE LA COTATION:**

La présente demande de cotation a pour objet la production et la pose des affiches grands formats sur les panneaux publicitaires dans les Districts de Santé couverts par le projet « Chèque Santé » dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua.

**2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS :**

La présente cotation concerne la production et la pose des affiches présentant au moins les caractéristiques suivantes :

Descriptifs techniques minimales	FORMAT ET QTE		
	6x3M	4x3M	Proxy's 2,40cmx1,80cm
<p><b>Type de support :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matière : papier blanc</li> <li>- Fourreaux et œillets en option</li> </ul> <p><b>Type de fichier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Format de type : PDF HD, AI, PSD, EPS vectorisé pour une impression optimale</li> <li>- Documents issus de logiciels bureautiques (PowerPoint, Excel, Word, Publisher, OpenOffice, ...) convertis en PDF</li> <li>- Textes entièrement vectorisés</li> <li>- Travailler sur l'espace colorimétrique CMJN (Cyan Magenta Jaune Noir) utilisé pour l'impression.</li> </ul> <p><b>Taille et résolution du fichier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Images en 300 DPI (pixels par pouce) minimum et en CMJN.</li> <li>- Maquette à l'échelle 100% en 300 DPI pour les formats allant jusqu'à 5 m de longueur.</li> <li>- Calques aplatis et que le poids du fichier soit optimisé.</li> </ul>	9	39	91

Toute offre ne satisfaisant pas les critères ci-dessus sera déclarée non conforme pour l'essentiel et sera disqualifiée.



**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE**

no 015

N° /DC/MINSANTE/CIPM /2019

**RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION**

\*\*\*\*\*

**1. OBJET DE LA COTATION:**

La présente demande de cotation a pour objet la production et la pose des affiches grands formats sur les panneaux publicitaires dans les Districts de Santé couverts par le projet « Chèque Santé » dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua.

**2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS :**

La présente cotation concerne la production et la pose des affiches présentant au moins les caractéristiques suivantes :

Descriptifs techniques minimales	FORMAT ET QTE		
	6x3M	4x3M	Proxy's 2,40x1,80M
<p><b>Type de support :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matière : papier blanc</li> <li>- Fourreaux et œillets en option</li> </ul> <p><b>Type de fichier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Format de type : PDF HD, AI, PSD, EPS vectorisé pour une impression optimale</li> <li>- Documents issus de logiciels bureautiques (PowerPoint, Excel, Word, Publisher, OpenOffice, ...) convertis en PDF</li> <li>- Textes entièrement vectorisés</li> <li>- Travailler sur l'espace colorimétrique CMJN (Cyan Magenta Jaune Noir) utilisé pour l'impression.</li> </ul> <p><b>Taille et résolution du fichier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Images en 300 DPI (pixels par pouce) minimum et en CMJN.</li> <li>- Maquette à l'échelle 100% en 300 DPI pour les formats allant jusqu'à 5 m de longueur.</li> <li>- Calques aplatis et que le poids du fichier soit optimisé.</li> </ul>	9	39	91

Toute offre ne satisfaisant pas les critères ci-dessus sera déclarée non conforme pour l'essentiel et sera disqualifiée.

**3. PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience dans la production et la pose de ce type d'affiches.

**4. FINANCEMENT:**

Les prestations, objet de la présente cotation seront financées sur Budget de Fonctionnement PNTS- EXERCICE 2019.

**5. COÛT PRÉVISIONNEL :**

Le coût prévisionnel des prestations prévues au titre de cette demande de cotation est de Trente Millions (30 000 000) FCFA TTC.



**6. CONSULTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION :**

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé, à côté du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé. Tél/Fax : 222 22 10 21

**7. ACQUISITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION :**

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé, à côté du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé. Tél/Fax : 222 22 10 21, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de Cinquante Mille (50 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat du Dossier de Consultation.

**8. CAUTION DE SOUMISSION :**

La caution de soumission (suivant modèle joint) délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère des finances de la République du Cameroun est fixée à Six Cent Mille (600 000) FCFA pour une durée de validité de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date de remise des offres.

**9. REMISE DES OFFRES :**

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE au plus tard le 18/06/2019 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° 015/DC/MINSANTE/CIPM /2019  
RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX  
PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION.  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

**10. RECEVABILITE DES OFFRES :**

Toute offre présentant un dossier administratif non-conforme sera rejetée.

NB : les offres comprendront les documents ci-après :

- ✓ La soumission timbrée, datée et signée au tarif en vigueur ;
- ✓ La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- ✓ Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- ✓ Le dossier administratif comprenant les pièces suivantes certifiées par les autorités compétentes et en cours de validité : la carte contribuable, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse National de Prévoyance Sociale.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

**11. OUVERTURE DES OFFRES :**

L'ouverture des offres aura lieu le 18/06/2019 à partir de 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'immeuble Ex-PSPN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

**12. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON :**

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objets de la présente demande de cotation est de quatre vingt quinze (95) jours dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.



Les affiches seront posées sur les panneaux publicitaires du Programme National de Transfusion Sanguine disposés dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

panneaux publicitaires du Programme National de Transfusion Sanguine disposés dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

REGIONS	SITES	FORMATS DES PANNEAUX		
		6x3M	4x3M	Proxy's 2,40cmx1,80cm
EXTREME-NORD	Entrée nord Mra	1	-	-
	Entrée sud Mra	1	-	-
	Univ Mra	1	2	5
	Maroua1	-	2	5
	Maroua2	-	2	4
	Maroua3	-	2	4
	Moutourwa	-	2	2
	Bogo	-	1	2
	Mokolo	-	1	2
	Kousseri	1	-	2
	Mora	-	1	2
	Kaele	-	1	2
	Yagoua	-	1	2
	Tchokombere	-	-	2
	Magode	-	-	2
	Maga	-	-	2
		<b>S/TOTAL1</b>	<b>4</b>	<b>15</b>
NORD	Entrée nord Gra	1	-	-
	Entrée sud Gra	1	-	-
	Garoua1	-	2	3
	Garoua2	-	2	4
	Figuil	-	1	4
	Pitua	-	1	2
	Lagdo	-	1	2
	Ngong	-	1	3
	Poli	-	-	3
		<b>S/TOTAL2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
ADAMAOUA	Entrée nord Ndere	1	-	-
	Entrée sud Ndere	1	-	-
	Univ Ndere	1	2	3
	Ngaoundere Urbain	-	2	5
	Ngaoundere Rural	-	5	11
	Tignere	0	1	2
	Tibati	0	1	2
	Ngaoundal	0	1	3
	Meiganga	0	2	2
	Touboro	0	1	2
	Djohong	0	1	2
		<b>S/TOTAL3</b>	<b>3</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9</b>	<b>39</b>	<b>91</b>



**3. ATTRIBUTION :**

La Commission de Passation des Marchés proposera au Maître d'ouvrage, l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

**14. DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :**

Tout acte de corruption ou de manœuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

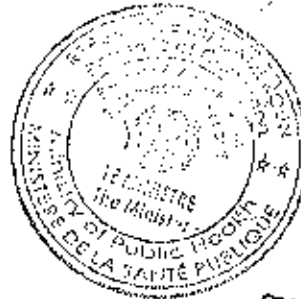
**Ampliations :**

- MINSANTE/CAB
- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- CIPM
- Service des Marchés/ MINSANTE
- Affichage (pour information)
- Maître d'Ouvrage (pour archivage)

15 MAI 2019

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

LE MINISTRE



*Dr Manasuda Malachie*



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**NOTICE OF CONSULTATION FOR REQUEST FOR LISTING IN EMERGENCY  
PROCEDURE**

N° 015 /DC/MINSANTE/CIPM /2019

**RELATING TO THE PRODUCTION OF LARGE POSTERS FOR ADVERTISING PANELS FOR  
THE NORTHERN REGIONS**

\*\*\*\*\*

**1. SUBJECT OF THE LISTING**

The purpose of this quotation application is to produce and install large format posters on billboards in the Health Districts covered by the "Check Health" project in the Far North, North and Adamaoua Regions.

**2. CONSISTENCY OF SERVICES :**

The present quotation is about the production and installation of posters containing at least the following characteristics:

Minimum technical specifications	FORMAT ANT QTY		
	6x3M	4x3M	Proxy's
<p><b>Type of support :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Material : white paper</li><li>- Optional sheaths and eyelets</li></ul> <p><b>File type :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Type format : PDF HD, AI, PSD, EPS vectorized for optimal printing</li><li>- Documents from office software (PowerPoint, Excel, Word, Publisher, Open Office, ...) converts to PDF</li><li>- Fully vectorized texts</li><li>- Work on the color space CMJN (Cyan Magenta Jaune Noir) used for printing.</li></ul> <p><b>Size and resolution of the file:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Images in 300 DPI (pixels per inch) minimum in CMJN.</li><li>- 100% scale model in 300 DPI for formats up to 5 m in length.</li><li>- Layers flattened and the file weight is optimized.</li></ul>	9	39	91

Any offer that does not meet the above criteria will be declared non-compliant and will be disqualified.

**3. PARTICIPATION AND ORIGIN**

Participation in this consultation is open on equal terms to Cameroonian companies with experience in the production and installation of this type of poster.

**4. FUNDING:**

The services, which are the subject of this listing, will be funded from NBTP-2019 fiscal year.

**5. ESTIMATED COST:**

The estimated cost of the services provided under this request for listing is Thirty Millions (30,000,000) FCFA all taxes included.



**5. CONSULTATION OF THE REQUEST FOR LISTING APPLICATION FILE :**

The Document can be consulted during working hours at the Secretariat of the Contract award service of MINSANTE located on the Ground Floor of the Health Building, next to the National Malaria Control Program (NMCP), behind the Cameroonian Red Cross in Yaounde .Tel / Fax: 222 22 10 21.

**6. ACQUISITION OF THE REQUEST FOR LISTING APPLICATION FILE :**

The Document can be obtained from the Secretariat of the Contract award service of MINSANTE located on the Ground Floor of the Health Building, next to the National Malaria Control Program (NMCP), behind the Cameroonian Red Cross in Yaounde. Tel / Fax: 222 22 10 21, upon publication of this notice, against presentation of a receipt of payment to the Public Treasury of a sum of Fifty Thousand (50,000) FCFA non-refundable representing the cost of purchasing the Consultation File.

**7. BID BOND :**

The bid bond (following the attached template) issued by a first-rate financial institution approved by the Ministry of Finance of the Republic of Cameroon is fixed at six hundred thousand (600,000) FCFA for a period of validity of ninety days (90) days from the date of submission of tenders.

**8. SUBMISSION OF BIDS**

Each tender, written in English or French, in seven (07) copies of which one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Secretariat of the Contract award Service of MINSANTE not later than 18/06 2019 at 1 pm local time and must bear the mention:

**NOTICE OF CONSULTATION FOR REQUEST FOR LISTING IN EMERGENCY  
PROCEDURE**

**N° 015 /DC/MINSANTE/CIPM /2019**

**RELATING TO THE PRODUCTION OF LARGE POSTERS FOR ADVERTISING PANELS FOR  
THE NORTHERN REGIONS  
« TO OPEN ONLY DURING THE BIDDING SESSION»**

**9. ADMISIBILITY OF BIDS :**

Any offer presenting a non-compliant administrative file will be rejected.

NB: the offers will include the following documents:

- ✓ The bid is stamped, dated and signed at the real cost;
- ✓ The receipt of purchase of the consultation file;
- ✓ The descriptive and quantitative list duly completed, dated and signed;
- ✓ The administrative file comprising the following documents certified by the competent authorities and valid: the taxpayer's card, the certificate of localisation and localisation plan, the certificate of non-royalty, the certificate of bank domiciliation, the certificate non-exclusion of public contracts, a certificate signed by the Director of the National Social Security Fund.

The offers must be pre-taxed on value added (VAT excluded) and all taxes included (TTC) and accompanied by the signed submission template.

Any offer not conforming to the requirements of this notice and the consultation file will be declared inadmissible.

**10. OPENING OF BIDS :**

The opening of bids will take place on 19/06 2019 from 2 pm by the Internal Procurement Commission in the meeting room of the said Commission located on the first floor of the Ex-PSFN Building near the National Red Cross. .

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly mandated person with a good knowledge of the file.

**11. TIME AND PLACE OF DELIVERY:**

The maximum delivery period provided by the Client for the performance of the services that are the subject of this request for listing is ninety-five (95) days upon notification of the Order of Service to start the services.



Posters will be posted on billboards of the National Blood Transfusion Program in the of Adamaoua, North and Far-North regions.

REGIONS	SITES	FORMATS DES PANNEAUX		
		6x3M	4x3M	Proxy's 2,40cmx1,80cm
FAR NORTH	Entrée nord Mra	1	-	-
	Entrée sud Mra	1	-	-
	Univ Mra	1	2	5
	Maroua1	-	2	5
	Maroua2	-	2	4
	Maroua3	-	2	4
	Moutourwa	-	2	2
	Bogo	-	1	2
	Mokolo	-	1	2
	Kousseri	1	-	2
	Mora	-	1	2
	Kaele	-	1	2
	Yagoua	-	1	2
	Tchokombere	-	-	2
	Magode	-	-	2
	Maga	-	-	2
	<b>S/TOTAL1</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>38</b>
NORTH	Entrée nord Gra	1	-	-
	Entrée sud Gra	1	-	-
	Garoua1	-	2	3
	Garoua2	-	2	4
	Figuil	-	1	4
	Pitoea	-	1	2
	Lagdo	-	1	2
	Ngong	-	1	3
	Poli	-	-	3
	<b>S/TOTAL2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>21</b>
ADAMAOUA	Entrée nord Ndere	1	-	-
	Entrée sud Ndere	1	-	-
	Univ Ndere	1	2	3
	Ngaoundere Urbain	-	2	5
	Ngaoundere Rural	-	5	11
	Tignere	0	1	2
	Tibati	0	1	2
	Ngaoundal	0	1	3
	Meiganga	0	2	2
	Touboro	0	1	2
	Djohong	0	1	2
	<b>S/TOTAL3</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>32</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9</b>	<b>39</b>	<b>91</b>



**12. AWARD**

The Internal Commission for the Award of Contracts will propose to the Project Owner, the award of a command letter to the bidder which it has completed that the offer is substantially in accordance with the provisions of the Request for Listing, and that it is the lowest bid.

**13. PROVISIONS RELATING TO THE FIGHT AGAINST CORRUPTION:**


Any act of corruption or fraudulent practices must be reported to MINMAP by SMS or telephone at the following numbers: 673 205 725/699 370 748.

**Ampliations :**

- MINSANTE/CAB
- MINMAP
- ARMP (for publication and archiving)
- CPM
- Contract Award Service/MINSANTE
- Viewing (for information)
- Project owner (for archiving)

Yaounde, the 15 MAI 2019

**THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH**



*Dr. Marouada Matakhe*



# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

### Article 1<sup>er</sup> - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
- (a) La lettre de soumission,
  - (b) Les spécifications techniques,
  - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
  - (d) Le modèle de soumission,
  - (e) Le projet de lettre commande,
  - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

## 2.2 - PREPARATION DES OFFRES

### Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

### Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, datée, signée et timbrée
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.
- (c) La quittance d'achat du dossier de consultation.
- (d) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : *la carte de contribuable, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, l'attestation de non faillite, une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.*

### Article 4 - Offre

Le soumissionnaire présentera une offre remplie suivant le modèle joint et, remplira et signera le projet de lettre-commande.

### Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

## **Article 6 - Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de **90 jours** à compter de l'ouverture des plis.

## **2.3 - DEPOT DES OFFRES**

### **Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre de soumission portant la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM /2019  
RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX  
PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION.  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

### **Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au **Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à côté de l'immeuble de la Santé situé à côté du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) à Yaoundé** au plus tard le \_\_\_\_\_ à **13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM /2019  
RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX  
PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION.  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

### **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés**

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis dans la salle de réunion de CIPM à 14h le même jour que le jour du dépôt des offres. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 - Attribution de la lettre-commande**

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande,
- d) Le délai de livraison.

### **Article 13- Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et

(b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

### **Article 14 - Signature de la lettre-commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

**N° \_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2019**

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS  
POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU  
SEPTENTRION**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE***

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement PNTS- EXERCICE 2019

**LIGNE D'IMPUTATION : 53 40 528 01 350039 6111**

\*\*\*\*\*

**PIECE N°3 : MODELES D'ANNEXES**

\*\*\*\*\*

Mai 2019

# MODELES D'ANNEXES

## 3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date : .....

Demande de Cotation N°...../DC/MINSANTE/CMPM/2019

A Mr le Ministre de la Santé Publique

- YAOUNDE -

Mr et/ou Mme,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, .....**offrons de la produire et poser des affiches grands formats sur les panneaux publicitaires dans les Districts de Santé couverts par le projet « Chèque Santé » dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua**, conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de ..... F CFA (*en lettres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises ..... FCFA (*en chiffres*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

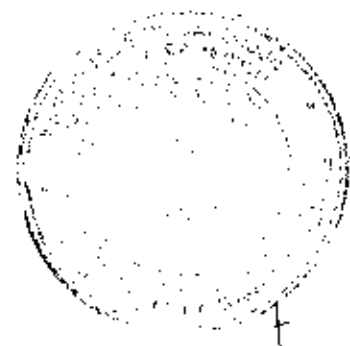
Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le .....

Signature .....

Nom et qualité du signataire pour le compte du  
Candidat



## 3.2: Modèle de caution de soumission

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], «le Maître d'Ouvrage»

Attendu que le Fournisseur....., ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du ..... pour [frapper l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée «l'offre» et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous..... [nom et adresse de la banque], représentée par..... [Noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque», déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité:

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à....., le.....

*[signature de la banque]*

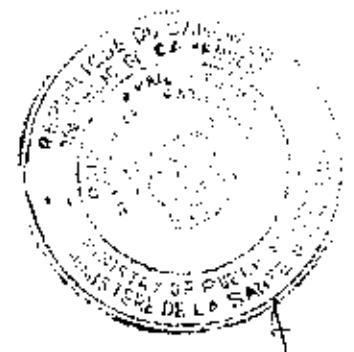
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_ /DC/MINSANTE/CIPM/2019 du \_\_\_\_\_  
POUR LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX  
PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES \_\_\_\_\_

3.3 - CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Prix Unitaire en chiffres HTVA	Prix Unitaire en lettres HTVA
1	Production et pose affiche grand format 6x3m		
2	Production et pose affiche grand format 4x3m		
3	Production et pose affiche grand format Proxy's		



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_ /DC/MINSANTE/CIPM/2019 du \_\_\_\_\_  
POUR LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX  
PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES \_\_\_\_\_**

**3.4 - CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix Unitaire</b>	<b>Prix Total(FCFA)</b>
1	Production et pose affiche grand format 6x3m	9		
2	Production et pose affiche grand format 4x3m	39		
3	Production et pose affiche grand format Proxy's	91		
Total H.T				
T.V.A (19.25 %)				
A.I.R (5.5 %)				
Total TTC				
Net à Percevoir				

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_ /DC/MINSANTE/CIPM/2019 du \_\_\_\_\_  
POUR LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX  
PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES \_\_\_\_\_

3.4 - TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								

Membres de la Commission d'Analyse des Offres

NOMS	FONCTION	SIGNATURE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**  
N° \_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2019

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS  
POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU  
SEPTENTRION**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement PNTS- EXERCICE 2019

LIGNE D'IMPUTATION : 53 40 528 01 350039 6111

\*\*\*\*\*

**PIECE N°4 : PROJET DE LETTRE COMMANDE**

\*\*\*\*\*

Mai 2019

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINSANTE/CIPM/2019/PASSEE  
AVEC \_\_\_\_\_ APRES DEMANDE DE COTATION  
N° \_\_\_\_\_ /DC/MINSANTE/CIPM/19 DU \_\_\_\_\_ POUR LA PRODUCTION DES  
AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR  
LES REGIONS DU SEPTENTRION

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE :

N° Contribuable :  
Registre de Commerce N° :  
Compte Bancaire :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : la production et la pose des affiches grands formats sur les panneaux publicitaires dans les Districts de Santé couverts par le projet « Chèque Santé » dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua.

LIEU DE LIVRAISON : Régions Adamaoua, Nord et Extrême-Nord

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (5.5%ou 2,2%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI DE LIVRAISON : Quatre Vingt Quinze (95) JOURS

FINANCEMENT : Budget de Fonctionnement PNTS- EXERCICE 2019

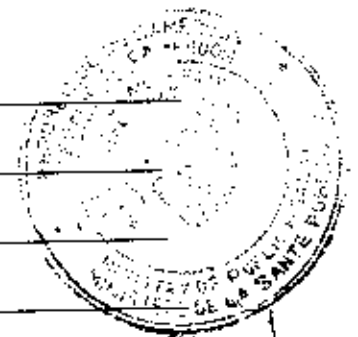
IMPUTATION : 53 40 528 01 350039 6111

SOUSCRITE, LE \_\_\_\_\_

SIGNEE, LE \_\_\_\_\_

NOTIFIEE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREE, LE \_\_\_\_\_



### **Article. 1 : Objet de la Lettre-commande**

La présente Lettre-commande a pour objet la production et la pose des affiches grands formats sur les panneaux publicitaires dans les Districts de Santé couverts par le projet « Chèque Santé » dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua.

### **Article. 2 : Procédure de passation de la Lettre-commande**

La présente Lettre-commande est passée suivant la Demande de Cotation N° \_\_\_\_/DC/MINSANTE/CMPM/2019 du \_\_\_\_\_.

### **Article.3 : Définitions, Attributions et Nantissement**

#### **3.1. Définitions et Attributions**

- Le Maître d'Ouvrage est : le **Ministre de la Santé Publique** ;
- Le Chef de Service de la Lettre-commande est : le **Secrétaire Permanent du Programme National de Transfusion Sanguine (PNTS) du Ministère de la Santé Publique** ;
- L'Ingénieur de la Lettre-commande est : Le **Point Focal Communication du PNTS**;
- Le Cocontractant de l'Administration est : \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_, TEL. : \_\_\_\_\_.

#### **3.2. Nantissement**

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- L'autorité chargée du paiement est le **Payeur Spécialisé du Trésor auprès du Ministère de la Santé Publique** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est : le **Chef Section Administration et Finance du PNTS**.

### **Article.4. : Langue, loi et réglementation applicables**

**4.1.** La langue utilisée est le français ou l'anglais.

**4.2.** Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements et ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-commande.

### **Article.5 : Pièces constitutives de la Lettre-commande**

*Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :*

- *Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;*
- *La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités ;*
- *Le détail estimatif ;*
- *Le bordereau descriptif et quantitatif.*
- *Le cahier des Clauses administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux mis en vigueur par arrêté N°033 du 13 février 2007.*

### **Article.6 : Textes généraux applicables**

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi N° 2018/022 du 21 décembre 2018 portant loi des finances de la République

du Cameroun pour l'exercice 2019 ;

2. La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
3. La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités ;
4. Le décret N° 77/41 du 3 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le décret N° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances.
5. Le décret N° 2001/048 du 28 Mars 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
6. Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
8. Le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
9. Le décret N° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
10. La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La circulaire N° 002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
12. La circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
13. La circulaire N° 001/C/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
14. La Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2019 ;
15. Les textes régissant les corps de métiers ;
16. Les normes en vigueur ;
17. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché

#### **Article. 7 : Communication**

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-commande devront être faites aux adresses suivantes :

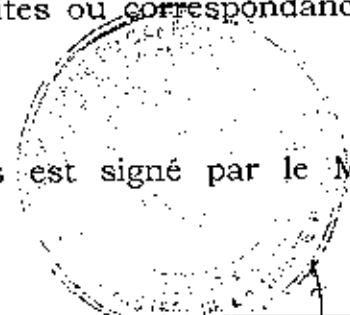
a. dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique** avec copie adressée dans les mêmes délais, au **Chef de Service de la Lettre-commande** et à l'ingénieur le cas échéant.

b. dans le cas où le Cocontractant est le destinataire, les correspondances seront valablement notifiées l'adresse : \_\_\_\_\_ domiciliée à Yaoundé, **BP : \_\_\_\_\_, TEL. : \_\_\_\_\_** ou à défaut à la Mairie du Chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

7.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service.

#### **Article. 8 : Ordres de service**

8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître



d'Ouvrage et notifié par le **chef de Service de la Lettre-commande**.

**8.2.** Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service de la Lettre-commande**.

**8.3.** Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de service de la Lettre-commande** et notifiés par l'**Ingénieur**.

**8.4.** Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifiés par le **Chef de Service de la Lettre-commande** avec copie au **MINMAP**.

**8.5.** Une copie de tous les ordres de service signés et notifiés devra être transmise au **MINMAP**.

**8.6.** Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

#### **Article.9 : Consistance des prestations**

**9.1.** Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service.

**9.2.** La consistance des prestations à fournir comprend : l'achat des appareils, la livraison et l'installation.

### **CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES**

#### **Article.10 : Garanties et cautions**

##### **10.1. Cautionnement définitif**

Vingt (20) jours après la notification de la signature de la Lettre-commande, le Cocontractant de l'Administration fournira un cautionnement définitif est fixé à **deux pour cent (2%)** du montant TTC de la présente Lettre-Commande. Ledit cautionnement doit être délivré par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances.

Le cautionnement sera restitué, dans un délai d'**un (01) mois** suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

##### **10.2. Cautionnement de garantie**

Une retenue de garantie de **cinq pour cent (5%)** sera opérée sur le montant TTC de la présente Lettre-Commande. La somme correspondante sera payée ou la caution en tenant lieu libérée, à la réception définitive des prestations.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'**un (01) mois** après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

##### **10.3. Cautionnement d'avance de démarrage : Non applicable.**

**Article.11 : Montant de la Lettre-commande**

Le montant de la présente Lettre-commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint est de :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
MONTANT TTC		

**Article.12 : Lieu et mode de paiement**

Le paiement des prestations objet de la présente Lettre-commande sera effectué par virement, au vue des pièces justificatives réglementaires, sur le **Compte Bancaire** N \_\_\_\_\_ ouvert dans les livres de \_\_\_\_\_

**Article. 13 : Variation des prix**

Les prix sont fermes et non révisables

**Article.14 : Formules de révision des prix**

**Article.15 : Formules d'actualisation des prix**

**Article. 16 : Avance.**

**Article.17 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

**Article.18 : Pénalités de retard**

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-commande ;

b. Un millième (1/1000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pourcent (10%) du montant TTC de la Lettre-commande de base avec ses pénalités de retard.

**Article.19 : Régime fiscal et douanier**

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur au moment de la signature du présent marché.

**Article.20 : Timbres et enregistrement**

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-commande seront timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

### **Article.21 : Paiement**

Le paiement de la présente Lettre-commande sera en **Francs CFA** et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant fournira les documents ci-après :

- La facture timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-commande enregistrée.

## **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

### **Article.22 : Brevet**

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

### **Article.23 : Lieu et délai de livraison**

**23.1.** Le lieu de livraison est : les régions de l'Adamaoua, Nord et extrême-Nord.

**23.2.** Le délai de livraison des prestations objet de la présente Lettre-commande est **quatre vingt quinze (95) jours.**

**23.3.** Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer.

### **Article.24 : Rôles et responsabilités du Cocontractant**

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présente Lettre-commande et aux règles et normes en vigueur.

### **Article.25 : Transport et assurance**

#### **25.1. Emballage pour le transport**

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

#### **25.2. Assurance**

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

### **Article.26 : Essais et services connexes**

#### **Article.27 : Service après-vente**

Le Cocontractant de l'Administration aura à maintenir dans les Régions concernées, pendant une période d'un (1) an à compter de la date de la réception définitive un stock suffisant d'affiches pour satisfaire aux demandes de réparation faite par le Maître d'Ouvrage.

Le délai d'intervention sera de cinq (05) jours à compter de la date de réception de la commande par le Cocontractant de l'Administration.  
La fourniture des affiches et les réparations après le délai de la garantie sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

#### **CHAPITRE IV.: RECEPTION**

##### **Article.28 : Documents à fournir avant la réception**

- Bon A Produire;
- Bon A Afficher;
- Bordereau de la livraison ;
- Copie de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant les fournitures, indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;

Ces documents doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception des fournitures, au cas contraire, le cocontractant sera tenu responsable de toutes dépenses y résultant.

##### **Article.29 : Réception des fournitures**

La réception sera effectuée au Ministère de la Santé Publique.

Les opérations de réception comprendront des vérifications quantitatives et qualitatives.

Ces opérations se dérouleront en présence du Cocontractant, d'une part, et de la commission de réception éventuellement assistée des futurs utilisateurs ou de toute personne expressément désignée par le Maître d'Ouvrage, d'autre part.

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison des fournitures.

Dans les dix (10) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception provisoire et communiquera cette date à tous les intervenants.

##### **Article.30 : Composition de la commission interne de réception**

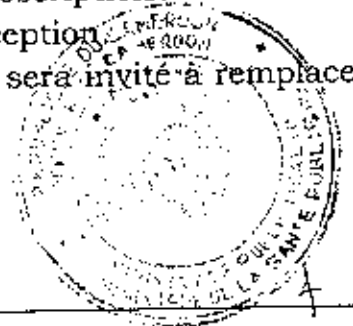
Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception.

La composition de la commission de réception provisoire sera la suivante :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son représentant
- **Rapporteur** : l'Ingénieur de la Lettre-commande
- **Membres**
  - Le Chef service de la Lettre-commande ;
  - Le Chef de Service des Marchés Publics ;
  - L'agent en charge de la comptabilité matière du PNTS ;
  - Le Délégué Régional de la Santé Publique des Régions concernées ou leur représentant;
  - Le Cocontractant ;
  - Un représentant du MINMAP en tant que observateur.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.



En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Il faudra prévoir une pré-réception sur le lieu de production, afin d'apprécier la qualité des fournitures. A l'issue de cette pré-réception, les documents suivants devront être produits :

1- *Bon A Produire* (il est Apposé par le Maitre d'Ouvrage sur le spécimen proposé pour production par le Cocontractant de l'Administration après vérification, sur le lieu de production, de la conformité des spécifications techniques);

2- *Bon A Afficher* (il est Apposé par le Maitre d'Ouvrage sur le spécimen définitif proposé pour affichage par le Cocontractant de l'Administration avant de procéder à la pose);

La réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé sur le Champ par tous les membres de la commission.

Le procès-verbal de réception précise ou fixe la date d'achèvement de la livraison.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article. 31 : Résiliation de la Lettre-commande**

La Lettre-commande est résiliée de plein droit par le Maitre d'Ouvrage dans l'un des cas suivants :

**a-** Décès du titulaire de la Lettre-commande. Dans ce cas, le Maitre d'Ouvrage peut, s'il y a lieu, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayants-droits pour la continuation des prestations ;

**b-** Faillite du titulaire de la Lettre-commande. Dans ce cas, le Maitre d'Ouvrage peut accepter, s'il y a lieu des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;

**c-** Liquidation judiciaire, si le Cocontractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;

**d-** En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous-commande, sans autorisation préalable du Maitre d'Ouvrage ou du Maitre d'Ouvrage Délégué ;

**e-** Défaillance du Cocontractant de l'Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier par le Maitre d'Ouvrage ou Maitre d'Ouvrage Délégué ;

**f-** Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;

**g-** Variation importante des prix dans les conditions définies par le Cahier des Clauses Administratives Générales, suite à la modification des conditions économiques ou quantités initiales du Marché ;

**h-** Manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

### **Article.32 : Cas de force majeure**

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.  
En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

**Article.33 : Différends et litiges**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les administrations compétentes.

**Article.34: Edition et diffusion**

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration.

**Article.35 et dernier : Entrée en vigueur**

La présente Lettre-commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration par ce dernier.

**TITRE II : DESCRIPTIF TECHNIQUE DES FOURNITURES**

Descriptifs techniques minimales	FORMAT ET QTE		
	6x3M	4x3M	Proxy's
<p><b>Type de support :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matière : papier blanc</li> <li>- Fourreaux et œillets en option</li> </ul> <p><b>Type de fichier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Format de type : PDF HD, AI, PSD, EPS vectorisé pour une impression optimale</li> <li>- Documents issus de logiciels bureautiques (PowerPoint, Excel, Word, Publisher, OpenOffice, ...) convertis en PDF</li> <li>- Textes entièrement vectorisés</li> <li>- Travailler sur l'espace colorimétrique CMJN (Cyan Magenta Jaune Noir) utilisé pour l'impression.</li> </ul> <p><b>Taille et résolution du fichier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Images en 300 DPI (pixels par pouce) minimum et en CMJN.</li> <li>- Maquette à l'échelle 100% en 300 DPI pour les formats allant jusqu'à 5 m de longueur.</li> <li>- Calques aplatis et que le poids du fichier soit optimisé.</li> </ul>	9	39	91



### TITRE III : BORDEREAU DES PRIX

Désignation	Prix Unitaire en chiffres HTVA	Prix Unitaire en lettres HTVA
Production et pose affiche grand format 6x3m		
Production et pose affiche grand format 4x3m		
Production et pose affiche grand format Proxy's		

### TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total(FCFA)
1	Production et pose affiche grand format 6x3m	9		
	Production et pose affiche grand format 4x3m	39		
	Production et pose affiche grand format Proxy's	91		
			Total H.T	
			T.V.A (19.25 %)	
			A.I.R (5.5 %)	
			Total TTC	
			Net à Percevoir	

**PAGE ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE**  
**N° /LC/MINSANTE/CIPM/2019 PASSEE AVEC APRES**  
**DEMANDE DE COTATION N° /DC/MINSANTE/CIPM/19 DU POUR LA**  
**PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS POUR PANNEAUX**  
**PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU SEPTENTRION**

**TITULAIRE :**

**OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE :** LA PRODUCTION ET LA POSE DES AFFICHES GRANDS FORMATS SUR LES PANNEAUX PUBLICITAIRES DANS LES DISTRICTS DE SANTE COUVERTS PAR LE PROJET « CHEQUE SANTE » DANS LES REGIONS DE L'EXTREME-NORD, DU NORD ET DE L'ADAMAQUA.

**MONTANT EN F CFA :**

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (5.5% ou 2,2 %)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

**DELAI DE LIVRAISON :** Quatre Vingt Quinze Jours (95) JOURS

LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDE, LE \_\_\_\_\_

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

YACOUNDE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREMENT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

N° \_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2019

**EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIF A LA PRODUCTION DES AFFICHES GRANDS FORMATS  
POUR PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LES REGIONS DU  
SEPTENTRION**

\*\*\*\*\*

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

FINANCEMENT: Budget d'Investissement Public MINSANTE- EXERCICE 2019

LIGNE D'IMPUTATION : 53 40 528 01 350039 6111

\*\*\*\*\*

**PIECE N°5 :**

**Liste des établissements bancaires et organismes financiers  
installés au Cameroun, autorisés à émettre des cautions  
dans le cadre des Marchés Publics**

\*\*\*\*\*

Mai 2019

Les Etablissements bancaires de 1er ordre agréés par le Ministère en charge des Finances, et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics sont les suivants :

1. BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK) BP 11 834 YAOUNDE.
2. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM) BP 2933 DOUALA
3. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) BP 12962 YAOUNDE ;
4. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK) BP 600 DOUALA ;
5. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) BP 1925 DOUALA
6. BANQUE OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN), BP 4593 DOUALA ;
7. CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP) BP 4571 DOUALA
8. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON BP 4004 DOUALA
9. ECOBANK CAMEROUN BP 582 DOUALA
10. NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK BP 6578 DOUALA
11. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCBC) BP 1784 DOUALA
12. SOCIETE GENERALE CAMEROUN BP 4042 DOUALA
13. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC) BP 1784 DOUALA;
14. UNION BANK OF CAMEROON BP 15 569 DOUALA
15. UNITED BANK OF AFRICA (UBA) BP 2088 DOUALA

2. COMPAGNIES D'ASSURANCES

16. ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 DOUALA
17. AREA ASSURANCES S.A, BP 1531 DOUALA;
18. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A; BP 2933 DOUALA;
19. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A, BP 2328 DOUALA ;
20. CHANAS ASSURANCES, BP 109 DOUALA
21. CPA S.A, B.P 54 DOUALA;
22. NSIA ASSURANCES S.A, BP 2759 DOUALA ;
23. PRO ASSUR S.A, BP 1011 DOUALA
24. SAAR S.A, BP 1011 DOUALA;
25. SAHAM ASSURANCES S.A, BP 11315 DOUALA
26. ZENITHE INSURANCE, BP 1540 DOUALA



